## Liste des données chiffrées devant être renseignées par les personnes morales mettant en œuvre l'aide alimentaire

(extrait de l'arrêté du 8 août 2012 relatif aux données chiffrées de l'aide alimentaire et aux modalités de leur transmission)

Données chiffrées		Détails	À renseigner par			Période couverte
			Personne morale de droit privé habilitée par les ministres ou par un préfet de région distribuant des denrées directement aux personnes les plus démunies	Personne morale de droit privé habilitée par les ministres ou par un préfet de région distribuant des denrées à d'autres personnes morales	Personne morale bénéficiant des denrées du PEAD ou du PNAA	
Portant sur les <b>denrées</b> distribuées	Quantités de denrées distribuées en poids net, exprimées en tonnes		oui	oui	oui	Pour une année d'exercice
	Quantités de denrées distribuées en poids net, exprimées en tonnes par nature de produits	Ces catégories sont : - Fruits et légumes, - Viandes œufs et poissons et produits de la mer, - Féculents, - Produits laitiers, - Matières grasses ajoutées, - Produits sucrés ou salés	non	non	oui	Pour une année d'exercice

	Quantités de denrées distribuées par source d'approvisionnement en poids net, exprimées en tonnes ou en proportion	Ces sources sont : - Le PEAD, - le PNAA, - Autres contributions financières publiques, - Dons des entreprises, - Dons des particuliers, - Achats réalisées sur les fonds propres de la personne morale, - Autres sources.	non	non	oui	Pour une année d'exercice
Portant sur les <b>bénéficiaires</b> de l'aide alimentaire	Nombre de foyers inscrits	Somme de tous les foyers inscrits	oui	non	oui	Pour une année d'exercice
	Nombre de personnes inscrites	Somme totale d'individus inscrits pour bénéficier d'une aide alimentaire. Dans le cas de l'inscription d'un individu pour le compte d'un foyer entier, chaque membre du foyer doit être compté.	oui	non	oui	Pour une année d'exercice
	Nombre de personnes inscrites réparties par sexe		non	non	oui	Pour une année d'exercice
	Nombre de personnes inscrites réparties par tranches d'âge	Les tranches d'âge sont : - 0-3 ans, - 4-14 ans, - 15-25 ans, - 26 - 59 ans, - 60 ans et plus	non	non	oui	Pour une année d'exercice

	Nombre de personnes aidées	Somme de toutes les personnes ayant reçu une aide alimentaire. Dans le cas de l'attribution de l'aide à une personne représentant un foyer, tous les membres du foyer doivent être comptés. Une personne recevant plusieurs fois une aide alimentaire doit être comptée plusieurs fois.	oui	non	oui	Pour une année d'exercice
	Nombre de personnes morales de droit public ou de droit privé recevant des denrées alimentaires.		non	oui	oui	Pour une année d'exercice
Portant sur les personnes morales de droit public ou de droit privé fournies en denrées alimentaires	Quantité de denrées fournies aux personnes morales de droit public ou de droit privé regroupées selon les catégories suivantes : • CCAS ou CIAS, • Associations indépendantes, • Grands réseaux associatifs nationaux nationaux, • Autres.	Ces quantités sont exprimées en poids net et en tonnes	non	oui	oui	Pour une année d'exercice